



Plan d'accompagnement MEEDDM/UIC : Profitez de l'accompagnement personnalisé ! Pour plus d'information

Actualités - France

Aussi dans l'actu

Plan de formation REACH - MEEDDM / UIC

Le plan d'accompagnement sur l'année 2010 a pour objectif d'aider les entreprises françaises à effectuer l'enregistrement des substances chimiques.

- Participation gratuite à des conférences en ligne.

Prochaines sessions :

- 27 mai 2010 - Représentants exclusifs (OR)
- 01 juin 2010 - Mises à jour des outils IT mis à disposition par les autorités européennes : REACH-IT et IUCLID
- Formations thématiques
 - 14 juin 2010 : Aspects technico juridiques des SIEF
 - 28 juin 2010 : Scénarios d'exposition – Evaluation de la sécurité chimique CSA/CSR/ES

- Accompagnement INDIVIDUALISÉ

Séminaire organisé par l'ECHA pour les parties intéressées

Sujets abordés: activités de l'ECHA, outils informatiques, identification des substances et partage des données, CSR ...

Collecte d'information sur deux substances (REACH)

L'ECHA rassemble des informations jusqu'au **28 mai 2010** sur le chromate de plomb (N°CE: 231-846-0) et le 2,4 dinitrotoluène (N°CE: 204-450-0) présents dans la liste des substances candidates à la procédure d'autorisation afin de déterminer si ces substances seront inscrites dans la prochaine recommandation de l'ECHA relative à l'Annexe XIV.

Consultation publique (CLP)

L'ECHA a lancé une consultation publique jusqu'au **14 juin 2010** pour harmoniser la classification et l'étiquetage du chloroforme

Atelier d'information prévu le 8/06/10 sur le règlement CLP organisé par la CCI de Paris





REACH

Nouvelles restrictions

L'annexe XVII de REACH a été modifiée par le Règlement (UE) N°276/2010 de la Commission du 31 mars 2010. Les nouvelles restrictions concernent le dichlorométhane, les huiles lampantes et allume-feu liquides, et les composés organostanniques.

Partage des données

L'ECHA a créé une nouvelle rubrique sur son site Internet spécifique au partage des données afin d'aider les entreprises. Les thèmes abordés sont:

- Propriétés des données
- Désaccords après une demande préalable (INQUIRY)
- Désaccords au sein des SIEFs

Pour mémoire: le webinar concernant le partage des données au sein des SIEFs organisé par l'ECHA le 30 avril 2010 est disponible intégralement sur son site Internet (intitulé Data sharing and Dissemination).

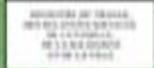
CSR

La première version d'un nouvel outil développé par l'ECHA pour élaborer des CSR, appelé CHESAR, est disponible sur son site Internet. A partir de juillet 2010, cet outil devrait permettre aux entreprises de produire des CSR complets et des scénarii d'exposition le cas échéant. L'ECHA encourage donc les entreprises à tester CHESAR et soumettre des commentaires.

Pour mémoire: Le plug-in CSR révisé pour être compatible avec IUCLID 5.2 est disponible sur le site de IUCLID5 depuis le 23 avril 2010. Cet outil permet d'extraire depuis IUCLID5 les informations concernant les dangers. Il constitue un premier CSR (CSR initial sous format .rtf) basé sur le modèle de CSR publié sur le site de l'ECHA que l'utilisateur doit ensuite le compléter pour obtenir un CSR complet.

Documents guides

- Le guide technique relatif aux déchets et aux substances valorisées est disponible depuis le 12 mai 2010 sur le site de l'ECHA.
- Le guide technique relatif à l'estimation de l'exposition concernant les consommateurs (R.15) a été révisé en avril 2010
- *Pour mémoire:* La nouvelle version (mars 2010) du guide sur les descripteurs d'utilisation (R.12) est disponible en français.





CLP

Guides et brochures

- Guide technique relatif à la préparation des dossiers pour proposer une classification et un étiquetage harmonisés d'une substance.
- Manuel pour l'utilisateur de REACH-IT – partie 12: Comment préparer et soumettre le dossier de notification de la classification et de l'étiquetage sous IUCLID5? (prochainement disponible en français).
- Manuel de l'utilisateur de REACH-IT – partie 15: Gérer la notification de la classification et de l'étiquetage par un groupe de fabricants/importateurs (en français).
- Brochure sur le CLP destinée aux utilisateurs en aval (en français).
- Brochure sur le CLP destinée aux importateurs (en français).

FAQ

- **Est-ce que les substances dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux devront être classées et notifiées à l'inventaire des classifications et des étiquetages?**

Conformément à l'article 1.5.e du CLP, les substances et les mélanges, à l'état fini, qui sont utilisés dans les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux, ne sont pas concernés par le CLP lorsqu'ils sont couverts par le règlement (CE) N°178/2002 et qu'ils sont destinés à l'utilisateur final. En ce sens, ils ne sont pas concernés par les dispositions prévues par le CLP (classification, étiquetage, emballage et notification à l'inventaire) si les conditions ci-dessus sont remplies.

1er décembre 2010

CLP

notifiez

à temps!

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

